



La coopération
internationale
des agences
de l'eau

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Juillet 2017

 LES
AGENCES
DE L'EAU

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

• PANORAMA DE L'ACTIVITÉ INTERNATIONALE DES AGENCES DE L'EAU •

L'action internationale des agences

En cohérence avec les orientations de la politique étrangère de la France, les agences de l'eau mènent des actions de coopération internationale dans les domaines de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement et de l'hygiène. Agissant en complément de l'Agence Française du Développement (AFD) et d'autres acteurs français et internationaux, les agences déclinent leurs actions sous trois formes différentes :

- La coopération décentralisée
- La coopération institutionnelle
- La coopération d'urgence.

LES OBJECTIFS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À l'aube de l'année 2016, les Nations Unies ont adopté 17 Objectifs pour le Développement Durable (ODD), à l'horizon 2030. Parmi ces ODD, le 6e vise à « garantir l'accès à l'eau de tous et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau. »

Conscientes de l'importance de la tâche et soucieuses de participer à l'atteinte de cet objectif, les agences se mobilisent pour

apporter la meilleure contribution possible aux populations en soutenant techniquement et financièrement des projets de coopération internationale.



9800

personnes

meurent chaque jour de maladies hydriques dans le monde

663

millions de personnes

n'ont pas accès à l'eau potable

1/3

de l'humanité

n'a pas accès à des toilettes

Source : ONU

LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Partenariat entre deux collectivités locales, en France et à l'étranger, associant souvent un opérateur externe (le plus souvent une ONG). La coopération décentralisée vise à **favoriser le développement territorial local** en mobilisant

des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement.

Les impacts de cette coopération se mesurent à la fois dans le pays partenaire, mais également au sein de la collectivité française.

En parallèle de ces coopérations entre collectivités, certaines choisissent de transmettre la réalisation des travaux à un opérateur associatif.

• LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE EN IMAGE •

Exemple de projet soutenu par l'agence Adour-Garonne
Cuba

PROJET D'ACCÈS À L'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT À BELLAMAR

- › *Maître d'ouvrage* : Association France Amérique Latine
- › *Partenaires* : Région Nouvelle Aquitaine, Agence de l'eau Adour-Garonne
- › *Coût total du projet* : 97 200 €
- › *Montant de la subvention Agence* : 32 000 €
- › L'intervention permet de protéger la qualité des eaux souterraines du site touristique.



Crédits : Agence de l'eau Adour-Garonne

LA COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE

Les agences nouent des partenariats institutionnels avec des organismes de bassin étrangers ou des États et reçoivent des délégations étrangères souhaitant connaître le fonctionnement des agences de l'eau en France.

Ces échanges visent à **promouvoir la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)** à travers l'échange de bonnes pratiques.

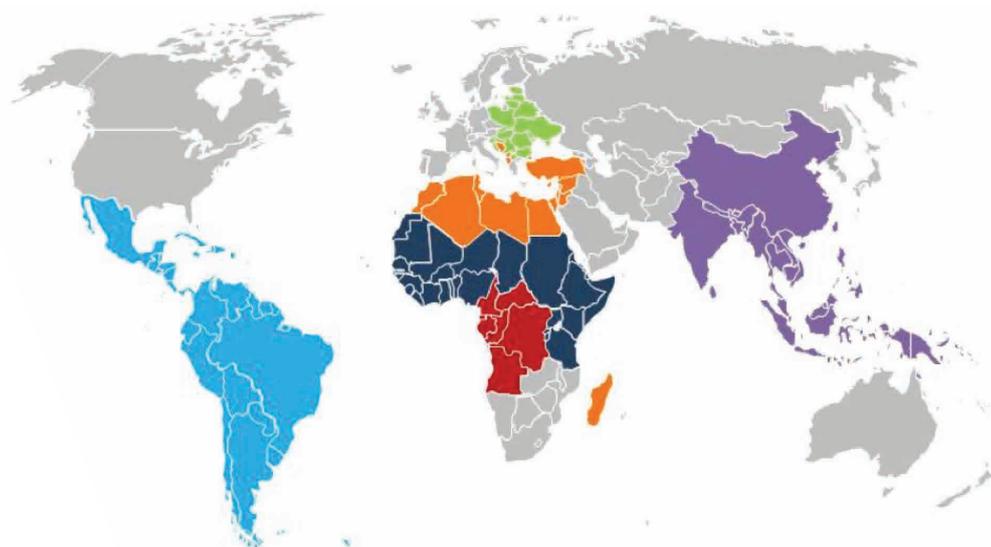
Les agences agissent en priorité **avec les pays en voie de développement**, mais aussi **avec les pays de l'Union Européenne en accession** (dans le cadre de la Directive Cadre Européenne), **ou voisins** (Macédoine, Arménie). Ces collaborations institutionnelles peuvent servir de terreau aux coopérations décentralisées.

Dans la mise en place de ces coopérations, **l'Office Inter-**

national de l'Eau (OIEau) est un partenaire privilégié des agences de l'eau.

Opérateur pour certaines de ces coopérations, l'OIEau dispose d'un réseau d'experts facilement mobilisables sur des thématiques comme la gestion de données, la planification ou la police de l'eau, qui viennent ainsi compléter l'expertise des agences.

Des agences de l'eau référentes dans le monde



Blue	Adour-Garonne
Dark Blue	Seine-Normandie
Orange	Rhône Méditerranée Corse
Red	Rhin-Meuse
Purple	Loire-Bretagne et Rhin-Meuse
Green	Artois Picardie

Dans un souci d'harmonisation et de mutualisation, les six agences de l'eau tiennent également **un rôle de référent**

sur une zone géographique donnée. Parmi ces zones, on compte le bassin méditerranéen, l'Europe de l'Est, l'Asie

du Sud-Est, l'Afrique Subsaharienne et enfin l'Amérique Latine.

• LA COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE EN IMAGE •

Exemple de partenariat établi par les agences de l'eau **Cambodge**

COOPÉRATION ENTRE LES AGENCES DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE ET RHIN-MEUSE ET L'AUTORITÉ DU TONLE SAP – MINISTÈRE DES RESSOURCES EN EAU ET DE LA MÉTÉOROLOGIE

Ce partenariat porte en particulier sur le bassin pilote du Stung Sen. Les principales avancées de cette coopération :

- Des cadres locaux formés à la GIRE
- La mise en place d'un comité de bassin du Stung Sen
- L'élaboration d'un plan d'actions
- Le renforcement du lien entre le plan d'actions et les projets de solidarité « eau potable » et « assainissement ».



Crédits : Agence de l'eau Rhin-Meuse

L'ACTION DES AGENCES AU NIVEAU DES GRANDS FLEUVES AFRICAINS

Suite à une demande du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, les agences de l'eau et l'AFD ont renforcé leurs actions vis-à-vis des pays et bassins africains.

D'abord en **développant la coopération institutionnelle avec ces pays**, puis en incitant les collectivités de leurs bas-

sins respectifs à **mener des projets de coopération décentralisée**.

Ces rapprochements institutionnels se traduisent notamment par la confirmation des partenariats déjà en place entre l'agence Adour-Garonne et le **bassin du Sénégal**, entre l'agence Artois-Picardie et

le **bassin du Sebou (Maroc)**, entre les agences Loire-Bretagne et Seine-Normandie et le **bassin de la Volta**, entre l'agence Rhin-Meuse et le **bassin du Congo**, entre l'agence Rhône-Méditerranée-Corse et les **bassins du Nil** et de **Madagascar**.

L'ACTION D'URGENCE

Les actions d'aide d'urgence visent à apporter une assistance rapide et ponctuelle à des populations mises en danger par l'apparition d'une crise : épidémies, catastrophes naturelles, déplacements de populations.

En lien direct avec l'intervention du ministère des Affaires étrangères, les agences se mobilisent pour apporter **une aide financière exceptionnelle aux ONG** spécialisées dans l'intervention d'urgence sur place.

En 2016, les événements dramatiques en Haïti liés au passage de l'ouragan Matthew ont poussé les agences à déclencher à nouveau un processus d'aide d'urgence.

• L'ACTION D'URGENCE EN IMAGE •

Exemple de projet soutenu par les agences de l'eau
Haïti

ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT À HAÏTI
SUITE AU PASSAGE DU CYCLONE MATTHEW

- *Maître d'ouvrage* : ACTED, Action Contre la Faim, Solidarités Internationales, Société du Canal de Provence
- *Partenaires* : Les agences de l'eau
- *Coût total des projets* : 2 539 759 €
- *Montant total des subventions* : 651 000 €
- L'intervention à Haïti des ONG soutenues par les agences a permis de subvenir aux besoins vitaux de plus de 300 000 Haïtiens.



Crédits : Solidarités International

• LES AIDES FINANCIÈRES DES AGENCES DE L'EAU •

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CES AIDES ?

- › Les collectivités territoriales, les EPCI, les syndicats et les structures locales de gestion situés sur les bassins des agences de l'eau;
- › Les associations dans la mesure où une collectivité d'un des bassins français s'implique dans le projet.

QUELS DOMAINES D'INTERVENTION SONT CIBLÉS ?

- › L'alimentation durable en eau potable
- › L'assainissement
- › L'amélioration de la gouvernance de l'eau ou de la gestion des ressources en eau
- › Les actions d'aide d'urgence
- › Les actions de soutien au développement de la coopération décentralisée.

QUELS FINANCEMENTS PEUVENT ÊTRE APPORTÉS ?

- › Taux d'intervention en matière de coopération institutionnelle : **jusqu'à 80 %**
- › Taux d'intervention en matière de solidarité : **jusqu'à 80 %**.

• LA LOI OUDIN-SANTINI •

Depuis 2005, la loi Oudin-Santini **permet aux agences de l'eau et aux collectivités territoriales d'utiliser jusqu'à 1 % de leur budget eau et assainissement** pour mettre en place, ou financer dans le cas des agences, des projets dans ces domaines.

Parmi les acteurs mobilisés par ce dispositif, on retrouve en grande majorité des intercommunalités et des villes, mais également des régies de l'eau, des Conseils régionaux et départementaux, ainsi que des syndicats.

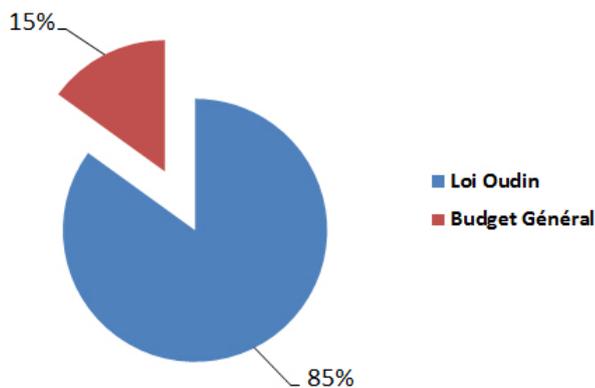
Ce que permet la Loi Oudin-Santini

Outre son apport réglementaire pour légitimer l'action extérieure des collectivités, syndicats et agences de l'eau, la loi Oudin-Santini apporte une véritable impulsion au développement de projets en lien avec l'eau et l'assainissement.

En effet, les engagements financiers en la matière sont passés de **14 millions d'euros en 2007, à plus de 23 millions en 2016**.

En utilisant ce 1 %, la collectivité porteuse d'un projet contribue en réalité à mobiliser **un cofinancement de 3 à 10 € par euro apporté**.

Part de la Loi Oudin dans les engagements financiers des collectivités et agences de l'eau pour la coopération internationale en 2016



Source : PSEau

• REVUE INTERNATIONALE DES AGENCES EN 2016 •

ICI ET LÀ-BAS

En 2016, les agences de l'eau ont accompagné en France plusieurs événements internationaux : l'Euro-RIOB à Lourdes, le « Dialogue 5+5 » à Marseille,

l'assemblée générale de l'Euro-med à Nice.

L'occasion pour elles de présenter le fonctionnement interne des agences de l'eau,

ou encore l'architecture du plan de bassin d'adaptation au changement climatique.

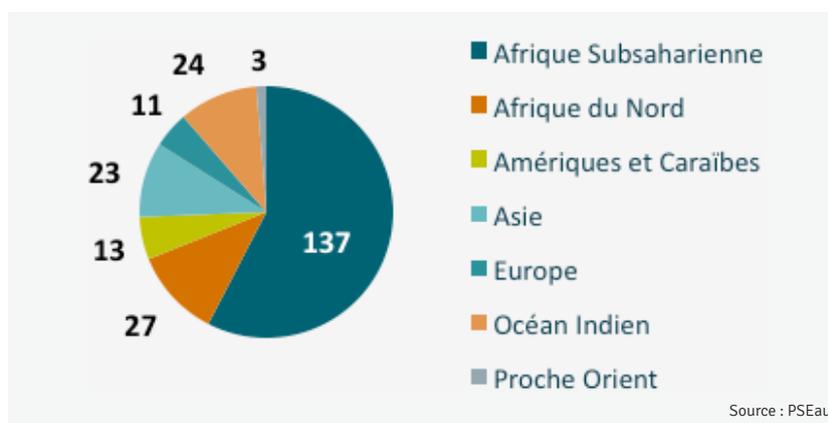
BILAN FINANCIER DES ACTIONS INTERNATIONALES DES AGENCES DE L'EAU

AGENCES DE L'EAU	MONTANT DES AIDES À L'INTERNATIONAL EN 2016
Adour-Garonne	1 732 000 €
Artois-Picardie	1 255 000 €
Loire-Bretagne	2 956 000 €
Rhin-Meuse	1 599 000 €
Rhône-Méditerranée-Corse	4 560 000 €
Seine-Normandie	2 855 000 €
TOTAL	14 957 000,00 €

NOMBRE DE PROJETS ET MONTANTS DES INVESTISSEMENTS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Au total, les agences de l'eau ont financé **238 projets dans 40 pays**, pour un montant total de près de **15 M€ en 2016**. Parmi ces projets, **46** ont eu lieu au Burkina Faso, **24** à Madagascar ou encore **22** au Sénégal.

En Asie, le Cambodge et le Laos comptent à eux deux pour 65 % des projets, avec respectivement 8 et 7 projets sur les 23 concernant la zone Asie.



La coopération
internationale
des agences de l'eau

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Juillet 2017

CONTACTS DES AGENCES DE L'EAU POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Agence de l'eau Adour-Garonne

90 rue du Férétra, 31 078 Toulouse Cedex

Joël Marty

Responsable des relations institutionnelles et des affaires internationales

joel.marty@eau.adour-garonne.fr

Agence de l'eau Artois-Picardie

200 rue Marceline BP 818, 59 508 Douai

Marcus Agbekodo

Directeur général adjoint, chargé du programme et de la planification

m.agbekodo@eau-artois-picardie.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Avenue Buffon BP 6339, 45 063 Orléans Cedex 2

Hervé Gilliard

Chargé de mission relations internationales

herve.gilliard@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Route de Lessy, 57 160 Rozérieulles

Christian Szacowny

Délégué aux relations institutionnelles

christian.szacowny@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

2-4 allée de Lodz 69363, Lyon Cedex 07

Rémi Touron

Chargé de mission coopération internationale

Direction des Données, Redevances et relations Internationales (DDRI)

remi.touron@eurmc.fr

Agence de l'eau Seine-Normandie

51 rue Salvador Allende, 92 027 Nanterre

Anne Belbéoc'h

Chargée de mission international

belbeoch.anne@aesn.fr



lesagencesdeleau.fr